

Définition des prix dans le catalogue en ligne

Depuis que ce catalogue en ligne a été disponible pour la première fois sous forme de prototype en 2017, les prix qui y sont indiqués ont fait l'objet d'un grand débat. Ce catalogue n'est pas un catalogue de négociant, ni un catalogue de vente aux enchères, mais un catalogue pour les collectionneurs de timbres. Les philatélistes parlent souvent de la valeur de leurs timbres, ce qui va de pair avec ce qu'ils espèrent obtenir lorsqu'ils vendent leur collection. Le catalogue en ligne tente d'obtenir du marché les prix que le collectionneur devrait obtenir pour ses timbres.

Les prix du catalogue SBK sont des prix de détail, ce sont les prix que vous payez pour un timbre lorsque vous l'achetez sur le marché. Vous obtiendrez souvent une réduction, mais toujours sur le prix du catalogue du revendeur. L'association des concessionnaires a défini un prix pour chaque timbre.

On peut donc dire : le prix est ce que vous payez.
Mais nous savons aussi : la valeur est ce que vous obtenez, lors de la vente.

Prix de détail et prix de catalogue selon le SBK

Si un revendeur a un timbre en stock, vous devez tenir compte du fait qu'il a acheté ce timbre à un moment donné, en espérant le vendre le plus rapidement possible. Il a donc investi en timbres. En tant que revendeur, il a également des obligations, il doit payer un salaire, il doit payer des charges sociales, il peut devoir payer la TVA et il doit garantir que le timbre qu'il vend est authentique.

À partir d'un certain prix, il doit faire certifier les timbres. Tous ces éléments doivent être ajoutés au prix d'achat que le concessionnaire avait. Ainsi, le négociant fournit un service et souvent, la bonne pièce reste invendue.

Lorsque vous voulez vendre un beau timbre rare, vous pouvez vous rendre chez le revendeur, il vous fera une offre.

Une partie des commerces sont des maisons de vente aux enchères, ils ne vendent pas mais mettent aux enchères. Dans ce cas, le facteur décisif est toujours le prix de départ, car s'il n'y a qu'une seule personne qui veut acheter, le prix est adjugé. Le vendeur obtient en général 80 % de ce prix, l'acheteur paie environ 30 % en plus du prix adjugé.

Les prix dans le catalogue en ligne

Si nous prenons la vente aux enchères, et l'on suppose que les prix du marché sont atteints, nous pouvons faire un calcul. Dans le cas d'un prix d'adjudication de 1000 Fr., cela fait 800 Fr. pour le vendeur (moins les nouveaux certificats) et un peu moins de 1300.- CHF. pour l'acheteur. Mais pour nous, ce qui importe, est ce que le collectionneur obtient 800.- CHF. ou 650.- CHF. si le certificat coûte 150.- CHF.